

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 juillet 2016**

OBJET

**14 - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR
DE LA PASSERELLE**

N° 2016-07-14

NOMENCLATURE : 8/2/4

L'an deux mille seize, le quatre juillet à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-quatre juin 2016, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 19

Votants : 29

Alain ROYER, Catherine CADOU, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Elisa DRION, Catherine RENAUDEAU, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Gwénola LEBRETON, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Pouvoirs : 10

Gil RANNOU donne pouvoir à Elisa DRION
Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Magali LEMASSON
Mickaël MENDES donne pouvoir à Catherine HENRY
Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Jean-Claude SALAU
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Catherine CADOU
Yvon LERAT donne pouvoir à Alain ROYER
Valérie ROBERT donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER
Aurora ROOKE donne pouvoir à Catherine RENAUDEAU
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....19
ayant un pouvoir...10
votants.....29

Délibération

Rapporteur : Elisa DRION

La Passerelle accueille les enfants âgés de 2 ans à 4 ans non scolarisés. C'est un lieu de transition qui a pour objectif de favoriser un passage en douceur vers l'école maternelle. Les enfants sont accueillis une matinée par semaine sur la période scolaire.

Sa capacité d'accueil est de 12 places par matinée.

Lundi matin (janvier à juin)	9h00 à 12h00
Mardi matin (toute l'année)	9h00 à 12h00
Vendredi matin (toute l'année)	9h00 à 12h00

Afin de répondre à la demande des familles, il est proposé d'augmenter la capacité d'accueil de 2 places, soit 14 places par matinée à compter du 1^{er} septembre 2016, sous réserve de l'accord de la PMI et de la CAF.

Considérant l'avis favorable de la commission Famille, éducation, solidarité en date du 22 juin 2016 ;

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160704-2016-07-04-DE14-
DE
Date de télétransmission : 06/07/2016
Date de réception préfecture : 06/07/2016

Publié le 06/07/16

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour, décide :

- **DE VALIDER à compter du 1^{er} septembre 2016 :**
- **la proposition d'augmenter de 2 places la capacité d'accueil, sous réserve de l'accord de la PMI et de la CAF ;**
- **la modification du règlement intérieur correspondante.**

Pour extrait conforme,

Le 4 juillet 2016,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Publié le 06/07/16

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20160704-2016-07-04-DE14-
DE
Date de télétransmission : 06/07/2016
Date de réception préfecture : 06/07/2016